



Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le 21 DEC 2017

ID : 060-200086975-20171213-DEL2017CC09131-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-09-131

Dépôt d'une demande de subvention, auprès du Ministère de la Cohésion Sociale, Direction / Générale de la Cohésion Sociale, concernant le financement d'études et actions à mener dans le cadre de la sédentarisation des gens du voyage (MOUS),

**SEANCE
DU 13 DECEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 37

votants : 46

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Jean-Marc De La
BEDOYERE**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi treize décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy) à Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

- 21 DEC. 2017
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELLEUR (Senlis)
 - * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MIRECHIAS Guillaume (Fleurines)
 - * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
 - * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
 - * Monsieur PESSE Luc (Senlis) à Madame MIFSUD Florence (Senlis)
 - * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 37 présents, 11 absents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Délibération

Vu la circulaire n°95-63 du 2 août 1995 relative aux maîtrises d'œuvre urbaine et sociale pour l'accès au logement des personnes défavorisées,

Vu Circulaire du 26 mars 2008 relative à la mise en œuvre des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale insalubrité,

Vu le Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Vu le Décret n°2000-967 du 3 octobre 2000 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement dans le champ de l'urbanisme et du logement pris pour l'application du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999,

Considérant le transfert de la compétence « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage* », à la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise au 1^{er} Janvier 2017,

Considérant la volonté réaffirmée des services de l'Etat d'accompagner à la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire de l'EPCI,

Considérant la volonté de déposer un dossier de demande de subvention par anticipation devant la MOUS,

Considérant l'actualisation des coûts, qui sera transmise par la CCSSO, après lancement des procédures obligatoires aux services de l'Etat,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à déposer un dossier de subvention, concernant l'opération susvisée, auprès des services de l'Etat, et plus précisément auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, et s'intégrer dans le PDALPD.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 46 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à déposer un dossier de subvention, concernant l'opération susvisée, auprès des services de l'Etat, et plus précisément auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, et s'intégrer dans le PDALPD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 21 DEC. 2017
Et de l'affichage le : 21 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,

Le 21 DEC. 2017

Le Président,

Jérôme BASCHER